

DOC. DE LA SESSION No 174

tion aurait eu simplement pour résultat, tout au plus, de retarder un peu une crise inévitable, qui menaçait d'être d'autant plus déastreuse qu'elle serait plus longtemps différée. Quoiqu'il en soit, voici exactement quelle était la situation le mardi matin, 27 février dernier :—

1. M. Semlin et ses collègues avaient été défaits dans l'assemblée sur leur propre bill de redistribution—tous les députés étant présents et ayant voté.

2. M. Semlin avait considéré cette défaite comme un manque de confiance de la part de l'assemblée.

3. M. Semlin n'avait pas eu, à aucune époque de la session, le contrôle efficace de l'assemblée, et il a été démontré que l'assurance qu'il m'avait donnée, en août dernier, que son gouvernement conservait la confiance de la législature était mal fondée.

4. J'avais des raisons graves, que j'indique ici et que j'ai énoncées en partie dans la lettre de révocation, pour n'avoir pas confiance dans les avis ou les assurances que me donnaient M. Semlin ou ses collègues.

Je soumetts respectueusement à Votre Excellence que, dans ces circonstances, non seulement j'étais justifiable de chercher d'autres conseillers, mais qu'il était de mon strict devoir d'en agir ainsi; et c'est l'opinion presque unanime exprimée dans toute cette province et dans la presse de tous les partis politiques sur la révocation elle-même. Cependant, la responsabilité du choix d'un nouveau conseiller pour former une administration était dans ce cas fort grave, car il n'y avait dans l'assemblée aucun leader reconnu que je pouvais appeler avec quelque certitude qu'il commanderait la confiance soit de la législature, soit de l'électorat. Parmi plus de douze hommes marquants ayant un certain nombre de partisans dans l'assemblée ou parmi le peuple, ou ayant droit à la considération à cause de leur expérience dans la vie politique provinciale, je décidai de choisir l'honorable Joseph Martin comme étant l'homme le plus en état de faire face aux nécessités de la situation en prenant une attitude décisive, en rétablissant l'ordre et des conditions politiques normales dans l'état de confusion où le chaos des factions avait jeté la province. En agissant ainsi, je me rendais parfaitement compte que les amis et les adhérents d'autres aspirants au poste de premier ministre se recrieraient bien fort et qu'ils feraient probablement cause commune contre l'élu. Mais la situation était telle que cela était inévitable; la même clameur aurait eu lieu quelqu'eût été celui que j'eusse appelé. Et je puis faire remarquer à Votre Excellence que, bien que mon action ait été blâmée, bien que j'aie été injurié par toute la presse de la province, qui demandait avec tant d'instance le renvoi de M. Semlin, ces mêmes journaux, s'accordant tous à condamner M. Martin, ne m'ont cependant en aucun temps indiqué ni même laissé entrevoir qui, à leur avis, j'aurais dû appeler. Je puis dire ici que j'ai consulté M. John Brown, de New-Westminster, en même temps que M. Martin, dans l'espoir qu'il pourraient réunir leurs efforts pour donner à la province une administration nouvelle et efficace. M. Brown ne voyait pas qu'il pût agir de concert avec M. Martin. Comme je considérais que M. Martin était plus en état de surmonter les difficultés de la situation et comme, de plus, c'était celui qui, indubitablement, avait amené la défaite de M. Semlin, je crus qu'il avait plus de titres que les autres au poste de premier ministre. Je ne puis naturellement pas dire s'il sera accepté par l'électorat. Je ne prétends pas avoir jugé infailliblement l'opinion publique et je ne crois pas que l'on exige autant de ma part. Je dis ceci parce que je remarque que la question a déjà été discutée en parlement et qu'on y a émis sur ma conduite en cette circonstance certaines opinions qui, je l'espère, seront reconnues comme insoutenables lorsque l'on sera mieux informé. Je soumetts très respectueusement à Votre Excellence que mon "existence officielle" ne peut en justice dépendre en rien du succès ou de l'insuccès de M. Martin, dans les circonstances particulières de cette affaire. On m'a mis dans une position telle que j'ai été forcé par devoir de prendre une détermination—ce que j'ai fait, à mon jugement, dans les meilleurs intérêts de la province. Et certainement, si M. Semlin lui-même ne fait pas de sa révocation un article de son programme—si, en supposant que M. Martin soit défait, quel-